

À propos de la recherche

Les programmes du Fonds F.C.A.R. et la performance des chercheurs des sciences de l'humain et du social

La direction des politiques et de la planification du Fonds F.C.A.R. effectue actuellement une étude sur la performance des chercheurs québécois dans les sciences de l'humain et du social auprès des organismes subventionneurs, tant du Fonds F.C.A.R. que du C.R.S.H. On le sait, l'un des objectifs originaux des programmes du Fonds F.C.A.R. était de soutenir l'effort d'amélioration de la performance des chercheurs et chercheuses du Québec auprès des organismes subventionneurs du Canada.

Ce n'est pas que la situation relative des chercheurs et chercheuses de nos disciplines soit plus inquiétante que celle des chercheurs et chercheuses des sciences de la nature : en effet, les chercheurs et chercheuses du Québec en sciences de l'humain et du social reçoivent plus que leur part de subventions du C.R.S.H., en proportion de leur nombre dans le bassin de chercheurs et chercheuses canadiens admissibles. C'est même un fleuron que rapporte le désormais célèbre Rapport Lacroix¹. M. Robert Lacroix, doyen de la faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal, soulignait d'ailleurs dernièrement que les universités québécoises « n'ont pas les moyens d'exceller en sciences de la nature et en génie » et que, faute de les avoir, « elles excellent dans les sciences de l'humain et du social². » Cela empêchera les plus téméraires d'entre nous de développer ce que nos parents appelaient un « orgueil mal placé »!

Les résultats les plus récents quant à la performance des chercheurs québécois des sciences de l'humain et du social auprès du C.R.S.H. seront dévoilés par l'étude du Fonds F.C.A.R. sous peu et nous vous en informons. Certaines données ont toutefois été mises à notre disposition quant à l'autre volet de l'étude menée par le Fonds F.C.A.R., soit la performance des chercheurs et chercheuses des sciences de l'humain et du social dans les nouveaux programmes du Fonds F.C.A.R. Nous vous en donnons un bref aperçu.

Le défunt programme « Équipes et séminaires » du Fonds F.C.A.R. a été remplacé par deux nouveaux programmes en vigueur depuis l'année universitaire 1989-1990 : le programme « Établissement de nouveaux chercheurs » et le « Programme de soutien aux équipes de recherche ». Les taux de succès des sciences de l'humain et du social pour les deux programmes sont respectivement de 20,7% et de 44,9%. Dans les deux program-

mes, les taux se comparent bien avec ceux des sciences de la nature qui sont respectivement de 28,5% et de 43,5%. Par contre, les sciences bio-médicales ont des taux de succès de 52,4% pour le programme « Établissement de nouveaux chercheurs », alors que le taux de succès dans les arts et lettres est de 16,7% dans ce programme.

Par opposition, entre les années 1981 et 1987, le taux de succès des chercheurs et chercheuses des sciences de l'humain et du social au programme « Équipes et séminaires » était automatiquement inférieur à celui des sciences de la nature. Il était par exemple de 55,1% en 1986-87, alors que celui des sciences de la nature était de 70,1%.

Parmi les demandes satisfaites pour le programme « Établissement de nouveaux chercheurs », le Fonds F.C.A.R. donne les proportions de demandes satisfaites selon l'année de diplomation des candidats au doctorat : le taux de succès est maximal pour l'année de diplomation 1984 (38%), suivi de 1985 (29%), et de 1986 (23%). Les candidats ayant obtenu leur doctorat en 1987 et 1988 sont les plus mal lotis, avec un taux de succès de 16 et 17%. La persistance de critères reliés à la quantité des réalisations passées pose une contrainte évidente à la candidature des plus récents diplômés.

Les taux de succès se rapprochent donc dans les secteurs des sciences de l'humain et du social et des sciences de la nature; de même, les subventions moyennes accordées pour le fonctionnement sont du même ordre : plus ou moins 12 000 \$ pour le programme « Établissement de nouveaux chercheurs », et plus ou moins 43 000 \$ pour le « Programme de soutien aux équipes de recherche ». Ce qui distingue cependant les deux secteurs, ce sont les subventions d'équipement, beaucoup plus considérables dans le cas des sciences de la nature.

Cette parenté dans les taux de succès ne doit pas tromper : elle ne fait que garder constant un écart en vertu duquel beaucoup plus de subventions, en nombre absolu, sont accordées dans les sciences de la nature et cela, en partie parce que beaucoup plus de demandes sont acheminées en provenance de ces disciplines. Pour le programme « Établissement de nouveaux chercheurs », 256 demandes ont été acheminées des sciences de la nature et 188 des sciences de l'humain et du social. Parmi ces demandes, 73 ont été satisfaites en sciences de la nature, et 39 dans les sciences de l'humain et du social. Pour le « Programme de soutien aux équipes de recherche », 177 demandes ont été acheminées des sciences de la nature, et 107 des sciences de l'humain et du social. Parmi ces

demandes, 77 ont été satisfaites en sciences de la nature, et 48 en sciences de l'humain et du social. L'organisme subventionneur ne fournit toutefois pas les nombres de chercheurs et chercheuses « admissibles » dans les deux secteurs, ce qui donnerait aux chiffres leur sens.

Il est intéressant de noter que le programme « Centres de recherche » affiche un taux de succès de 100% dans les sciences de la nature, de 88,9% dans les sciences de l'humain et du social et de 100% dans les sciences bio-médicales. En clair, cela signifie que dans les sciences de la nature, 18 demandeurs sur 18 ont été satisfaites, dans les sciences de l'humain et du social 8 demandeurs sur 9, et dans les sciences bio-médicales 12 sur 12.

Par opposition, lors de l'exercice financier 1988-89, 20 demandes sur 26 avaient été acceptées en sciences de la nature, 7 sur 11 en sciences de l'humain et du social, et 11 sur 17 en sciences bio-médicales.

Le niveau moyen des subventions de fonctionnement dans le programme « Centres de recherche » est légèrement inférieur dans les sciences de l'humain et du social où il est de 127 375 \$, alors qu'il est de 183 750 \$ dans les sciences de la nature.

Le programme « Revues scientifiques » du Fonds F.C.A.R. a aussi accordé un taux de succès de 100% dans le secteur des sciences de la nature et des sciences bio-médicales, et de 89,2% dans les sciences de l'humain et du social, où 33 projets sur 37 ont été financés pour une somme moyenne de 15 000 \$. Le programme « Organismes de services à la recherche » affiche enfin un taux de succès de 100% dans les deux secteurs : celui des sciences de la nature où 8 projets furent présentés, et celui des sciences de l'humain et du social où 3 projets furent présentés.

Quant aux bourses, l'année 1989-90 fut l'année des sciences de l'humain et du social : le taux de succès des candidats boursiers à la maîtrise en sciences de l'humain et du social fut de 37,7% et celui des candidats boursiers à la maîtrise en sciences de la nature fut de 30,8%. Au doctorat, un taux de succès de 34,5% pour les sciences de l'humain et du social et de 33,6% pour les sciences de la nature. Ces chiffres ne représentent pas un changement majeur de tendance, seulement une légère augmentation par rapport à l'année précédente au niveau de la maîtrise, et une légère baisse au niveau du doctorat.

Il est intéressant également d'examiner les données plus désagrégées à l'intérieur du secteur défini par le Fonds F.C.A.R. comme

celui des sciences de l'humain et du social. Si l'on compare par exemple les résultats obtenus pour le programme «Équipes et séminaires» lors de l'année universitaire 1984-85 et de l'année 1988-89, cela nous apprend entre autres que l'anthropologie recevait en 1984-85 une proportion de 2,1% des sommes versées en subventions de fonctionnement. La sociologie en recevait 4,2%. Parmi les plus importants bénéficiaires, l'économie en recevait 5,7%, l'administration 7,3%, la psychologie 9,5%, la linguistique 10,5%, et l'éducation 34,4%.

Lors de l'année universitaire 1988-89, l'anthropologie recevait une proportion de 2% des sommes versées en subventions de fonctionnement et la sociologie 7,6%. L'administration recevait aussi une proportion de 7,6% des subventions du programme. Avec ces sommes, la sociologie se classait ainsi au haut de la liste des «bénéficiaires» du programme «Équipes et séminaires», avec 7 projets et 20 chercheurs et chercheuses subventionné(e)s.

Par contre les plus hautes sommes sont accordées à l'économie (9,6%), à la psychologie (13,1%), et à l'éducation (25,4%).

Les résultats finaux de l'étude sont à surveiller auprès du Fonds F.C.A.R.

MARIE-JOSÉE LEGAULT

1 «Lacroix, Robert (dir.), «La poursuite de l'excellence», Rapport du Groupe de travail sur les priorités», présenté au comité de la planification de l'Université de Montréal, 1985. Voir aussi à ce sujet le «Rapport du comité pour l'étude sectorielle en sciences sociales», ou rapport Maheu.

2 Conférence prononcée le 10 novembre 1989 au colloque annuel de l'Association des administrateurs de recherche universitaire du Québec.

3 On définit le taux de succès comme le nombre de demandes acceptées sur le nombre de demandes admissibles.

4 Conseil des universités, «Rapport d'évaluation des programmes du Fonds F.C.A.R.», Annexe 3, 1987, p.31.

5 Fonds F.C.A.R., «Objectif recherche», vol.1, no.1, p.4.

6 Nouvelles demandes et demandes de renouvellement.

7 Nous excluons ici plusieurs disciplines pour comparer les performances de la sociologie et de l'anthropologie avec les disciplines dont le succès est le plus important au programme «Équipes et séminaires».

Nouvelles du C.R.S.H.

Comme vous le savez maintenant, le comité Courtney sur le programme de subventions de recherche du C.R.S.H., programme le plus important de l'organisme subventionneur, a déposé son rapport final qui a été adopté en avril 1989 par le Conseil. Entre autres, depuis

le concours de l'automne 1990, les chercheurs et chercheuses qui soumettront des demandes seront évalués sur la base de leurs antécédents de recherche. Leurs réalisations passées représenteront un poids de 70% dans l'évaluation de leur demande, et le programme de recherche proposé 30%.

Le nouveau programme prévoit des mesures d'exception pour les jeunes chercheurs et chercheuses : ces mesures consistent à inverser le poids des deux mesures. Toutefois, le Conseil continue à se pencher sur les modalités d'application et, entre autres, sur la définition du «nouveau chercheur». Lors de sa réunion de juin 1989, le Conseil avait défini les nouveaux chercheurs comme des personnes ayant terminé leur dernier diplôme depuis moins de cinq ans et n'ayant jamais reçu de subvention du C.R.S.H. à titre de chercheur principal. Lors de sa dernière réunion du 20 octobre 1989, la définition a été élargie pour inclure les chercheurs qui occupent depuis moins de cinq ans un poste menant à la permanence dans une université ou qui, bien que détenant un poste universitaire, n'occupent pas un poste qui mène à la permanence. Une dernière modification a été apportée pour inclure les chercheurs dont la carrière a été ralentie, interrompue ou retardée pour des raisons d'ordre familial.

De plus, afin de favoriser le traitement équitable de leurs candidatures, les jeunes chercheurs bénéficieront d'une enveloppe réservée à leurs propositions et ne se retrouveront pas en compétition directe avec les chercheurs ayant plus d'expérience.

De même, les programmes de recherche interdisciplinaire soumis au programme de subventions de recherche posent un défi aux évaluateurs du Conseil. Lors de sa dernière réunion, le Conseil a approuvé les recommandations du comité des programmes en matière de critères d'évaluation de ces demandes; on retiendra donc les critères suivants en plus des critères généraux : la qualité des réalisations antérieures du candidat en matière de recherche interdisciplinaire, la qualité de l'approche interdisciplinaire par rapport aux objectifs de recherche proposés et, enfin, la cohérence des diverses composantes et leur rapport avec le thème général.

Enfin, un nouvel objectif s'ajoute au programme de subventions de recherche : l'aide à la formation de jeunes chercheurs. Le Conseil manifeste ainsi une préoccupation accrue pour l'assurance d'une relève dans les sciences de l'humain et du social, et devient ainsi plus consistant avec les objectifs du Fonds F.C.A.R.

En matière de programmes stratégiques de recherche, le Conseil a décidé que les comités de sélection accorderaient désormais la priorité à la recherche interdisciplinaire et que les travaux entrepris par des équipes

seraient favorisés. Toutefois, le Conseil tient à rappeler que «les chercheurs individuels dont les projets pourraient contribuer de façon significative à l'avancement des connaissances seraient également admissibles.» Cela vient nourrir une tendance à la collectivisation du travail de recherche déjà bien amorcée au Québec par le Fonds F.C.A.R.

À ce sujet, la présidente du C.R.S.H. annonce que «c'est de concert avec notre communauté scientifique que nous examinerons au cours de l'année la question de la relève en sciences humaines, celle des nouveaux modes de production *du savoir*, celle d'une diffusion plus efficace des résultats de recherche dans nos disciplines». Comme les arguments de la formation de chercheurs et de la diffusion plus efficace des résultats sont souvent invoqués à l'appui des regroupements de chercheurs comme mode d'organisation du travail de recherche, parions que s'intensifiera le débat sur la collectivisation du travail de recherche.

Par ailleurs, on le sait, le financement de contrepartie constitue une épine dans le pied des sciences de l'humain et du social. Rien n'est moins évident que l'intérêt des entreprises privées à financer la recherche dans nos disciplines. Comme pour illustrer la tendance que peuvent imprimer à la recherche les nouvelles contraintes de financement, le C.R.S.H. vient de s'associer encore avec le C.R.S.N.G. dans une entreprise conjointe qui vise à appuyer la création de chaires en gestion du changement technologique.: «La date limite pour le premier concours est fixée au 1^{er} mars 1990. Les universités canadiennes, en collaboration avec l'industrie, sont invitées à présenter une demande. Trois chaires seront ainsi créées à la suite du premier concours, et trois autres à la suite du deuxième et dernier concours prévu pour 1991 [...] Les contributions des [partenaires privés] devront équivaloir au moins au deux tiers du total des coûts directs de la chaire. Quant aux conseils, leur contribution sera répartie comme suit : deux tiers du C.R.S.N.G. et un tiers du C.R.S.H. [...] Le programme sera sous la responsabilité du C.R.S.N.G.»

À ce sujet, la présidente du Conseil se fait avant tout l'écho de plusieurs chercheurs et chercheuses des sciences de l'humain et du social quand elle manifeste son inquiétude quant à l'approche réductrice de la recherche proposée par la politique de financement de contrepartie : loin de se dissocier d'un objectif de rapprochement des chercheurs et chercheuses intéressé(e)s avec le secteur privé, la présidente déplore que la recherche, vue dans une optique utilitaire, s'identifie à la recherche industrielle et que l'on marginalise la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée.

D'ailleurs, les résultats du concours de réseaux de centres d'excellence sont là pour

«Anne, ma sœur Anne ne vois-tu rien venir?»* ou le conservatisme institutionnel

nourrir de telles inquiétudes. Bien que le comité international de sélection par les pairs ait retenu sur «la courte liste» deux propositions de recherche issues des sciences de l'humain et du social, ces propositions n'ont pas été retenues à des fins de financement par le programme. En effet, parmi 16 propositions recommandées au cabinet du ministre fédéral de l'Industrie, de la Science et de la Technologie par le comité, 9 d'entre elles étaient recommandées impérativement, et 7 demeuraient au choix du cabinet. Les deux propositions issues des sciences de l'humain et du social étaient du dernier groupe. Le cabinet les a exclues, tout en admettant par la suite la possibilité d'un financement «spécial» pour l'une des propositions qui concerne le vieillissement de la population.

Tout en reconnaissant par cette offre de financement le bien-fondé du programme de recherche sur le vieillissement et la qualité de la proposition, le cabinet ne consent pas à l'inclure dans le programme de réseaux de centres d'excellence. Le projet de financement de cette quinzisième proposition est toujours «à l'étude», car on requiert un engagement d'un total de cinq millions de la part de cinq organismes subventionneurs différents, et d'un sixième million du secteur privé.

Le C.R.S.H. en est réduit, de son propre aveu, à rechercher «d'autres mécanismes de financement pour la recherche en sciences humaines [que les réseaux de centres d'excellence] au cours d'un dialogue positif avec le gouvernement». À cet égard, le Conseil sans l'appui des chercheurs et chercheuses des sciences de l'humain et du social n'a qu'un poids plume auprès des autres organismes subventionneurs canadiens. Ces tendances du financement de la recherche font partie des conditions qui pèsent lourd dans l'établissement des conditions de travail des sociologues et anthropologues pour le proche avenir.

Les informations données ici sont tirées d'une lettre circulaire envoyée par le Conseil aux présidents, vice-présidents, recteurs et vice-recteurs des universités du Québec, dont copie était envoyée aux administrateurs de recherche ainsi qu'aux présidents d'associations scientifiques

MARIE-JOSÉE LEGAULT.

1 «Nouvelles du C.R.S.H.», vol.2, no.2, p.4.

2 *idem*.

3 «Nouvelles du C.R.S.H.», vol.2, no.2, p.3.

4 «Nouvelles du C.R.S.H.», vol.2, no.2, p.5.

5 «Nouvelles du C.R.S.H.», vol.2, no.2, p.2.

6 Université de Montréal, vol.24, no.15, 12 décembre 1989.

7 «Nouvelles du C.R.S.H.», vol.2, no.2, p.7.

Nous avons tenté, dans un article précédent traitant de la formation universitaire, de traduire, dans leur réalité présente, les transformations qu'ont connues nos milieux universitaires. Nous poursuivons cette réflexion en nous penchant cette fois sur l'origine et les conséquences structurelles de ces revirements de discours, d'attitudes, de stratégies d'action.

Il faut nous rappeler que la réforme de l'éducation visait comme tout premier objectif à doter rapidement le Québec d'une main-d'œuvre qualifiée dans un secteur industriel en pleine croissance. Il est donc normal que les modèles laïcs de référence furent d'ordre économique, à l'image même de la nature de ce besoin, politiquement identifié. Dès lors, on s'aperçoit que le paravent idéologique de la démocratisation de l'éducation obscurcissait déjà l'existence de d'autres réalités plus concrètes, plus pressantes. Produire une nouvelle classe de travailleurs impliquait nécessairement de passer par une plus grande accessibilité à l'éducation. La démocratisation devenait un moyen, non une fin en soi. On comprit, par la suite, que cette générosité d'ouverture pouvait s'avérer très payante! Que de concepts ont été étioilés, récupérés, utilisés jusqu'à ce que mort de leur sens s'ensuive; la démocratisation de l'éducation et la liberté universitaire sont de ceux-là. (Drapeaux de pouvoir parvenant à desservir ceux-là même pour qui on les brandissait...)

Démocratisation

«Démocratisation de l'éducation»: que de choses n'a-t-on pas voulu taire en ton nom! Certains, et cela depuis fort longtemps, ont rapidement compris que «plus d'étudiants» signifie «plus d'argent»... Eh! oui, nous en sommes tout bêtement et tout simplement réduits à une logique d'usine; alors ouvrons les bras en mère généreuse... D'ailleurs, ne nous désigne-t-on pas sous le nom de «clientèle»? (Clientèle qui curieusement obtient rarement satisfaction sur la qualité des services offerts!) Mais plus d'argent ne signifie pas pour autant engagement de nouveaux professeurs, mais très souvent embauche de chargés de cours: main-d'œuvre à la pigo, sous-payée qui souvent ne peut assurer la continuité nécessaire à un cours; à savoir, la bonification de son contenu

* Dans Barbe-Bleue, conte de Charles Perrault

au fil du temps. Démocratisation de l'éducation implique également l'accès pour tous ceux admis à des diplômes rendant compte de l'acquisition d'un savoir de haute qualité et qui seront dûment valorisés sur le marché du travail. Si l'estime que l'on porte aux étudiants gradués ne sert qu'à l'ornementation du discours des politiciens qui, avec l'émoi de circonstance, font appel à la «race» intellectuelle comme gardienne de la nation... etc., et des différentes administrations universitaires qui se jalouent l'approbation du plus grand nombre de cerveaux «gradués», entre deux bouchées de hors-d'œuvre, on repassera pour la démocratie!

Mécanismes d'intégration

Cette logique d'usine est directement tributaire de la façon dont les universités ont choisi de réagir à l'accession d'un plus grand nombre d'étudiants à leur enseignement. Les priorités furent alors d'instaurer des mécanismes quantitatifs d'intégration: construction de nouveaux pavillons afin d'augmenter l'espace disponible pour l'enseignement et l'administration; recrutement d'administrateurs afin d'édifier une bureaucratie capable de répondre à un travail plus complexe de gestion de dossiers; embauche accrue de professeurs (taux d'accroissement qui fut malheureusement très éphémère). Mais qu'a-t-on fait quant aux transformations prévisibles de la relation pédagogique, confrontée pourtant à la réalité d'une salle de cours presque entièrement modifiée par le nombre, par le cheminement différent de ses étudiants, par l'évolution du contexte social et culturel du Québec, enfin par les nouvelles priorités de l'institution qui la supportait? Les directions ont préféré investir dans les problèmes les plus évidents, les plus aisément quantifiables, laissant de côté les conséquences qualitatives de ces bouleversements. On se retrouve actuellement immobilisé par une panoplie de formulaires, de réglementations, et par des structures extrêmement rigidifiées. Ainsi, aujourd'hui, récoltons-nous les conséquences de n'avoir pas suffisamment réfléchi sur les transformations profondes que dessinait cette redéfinition du système de l'éducation et sommes-nous contraints de réagir pour ne pas avoir agi.

Ajustement à la baisse

Face au constat répandu à l'effet que la formation collégiale présente de sérieuses lacunes à l'accession à la formation universi-